

Charte des membres du Jury de l'Institut des actuaires

1

J'assure l'égalité de traitement

- Je ne valide l'accès à l'Institut des Actuaires qu'aux candidats ayant satisfait à l'épreuve de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire qui répond aux recommandations de l'Institut des Actuaires.
- Les candidats dans la même situation doivent être soumis aux mêmes règles. Le principe d'égalité des candidats doit être appliqué scrupuleusement.
- Je veille à ce qu'aucun élément de nature discriminatoire ne perturbe l'appréciation du candidat.

2

Je respecte le candidat

- Je m'engage, avant la soutenance, à avoir pris connaissance du mémoire de l'étudiant et je veille à fonder mon évaluation sur la qualité et la pertinence des travaux réalisés par le candidat.
- Je laisse le candidat conduire sa soutenance et je respecte le temps des questions. Je n'interviens que si le candidat se retrouve en difficulté.
- Lors de la soutenance tout comme lors du rendu de la délibération au candidat, j'adopte une attitude neutre et bienveillante.

3

Je suis neutre vis à vis du candidat

- Je fais abstraction de tout intérêt personnel et professionnel vis-à-vis du candidat et de l'entreprise au sein de laquelle le candidat a réalisé son stage.
- Je ne participe pas à l'évaluation ni à la délibération du jury si je suis en situation de conflit d'intérêt.

4

Je fais preuve d'objectivité

- Après avoir analysé de manière approfondie l'intégralité du mémoire et participé à la soutenance du candidat, j'évalue, en toute objectivité, l'ensemble du travail réalisé au regard des recommandations de l'Institut des Actuaires.
- Je m'engage à porter un regard critique mais constructif sur les travaux réalisés par le candidat.

5

Je respecte la confidentialité du mémoire

- Je respecte la confidentialité du mémoire et des informations qui y sont divulguées.
- Je m'engage à ne pas rendre public ni le contenu du mémoire (tout ou partie) ni les informations entendues durant la soutenance, et ce, tant que la durée de confidentialité exigée par l'entreprise d'accueil du candidat n'a pas été levée.

6

J'accueille l'étudiant au sein de l'IA

- En tant que membre du jury IA, je suis un ambassadeur de l'Institut des Actuaires. Le nouvel Actuaire doit prendre conscience qu'il rentre dans un réseau professionnel d'excellence reconnu
- A l'issue de la soutenance, en cas de réussite du candidat, je le félicite et l'accueille au sein de l'Institut des Actuaires.

7

Je participe à la vie du Jury

- Je m'engage à participer à un minimum de 3 jurys de soutenance par année et, sauf cas de force majeure, et afin de ne pas perturber l'organisation, je m'engage à être présent aux soutenances auxquelles je me suis inscrit.
- Je m'engage à participer à la communauté des membres du jury et en particulier au séminaire annuel du jury IA ou, en cas d'indisponibilité, à l'une des conférences téléphoniques organisées pour les absents. Je participe à l'évolution du rôle de jury.

8

Je suis solidaire des décisions du Jury

- La décision du jury est souveraine. J'en suis solidaire. Je m'abstiens de tout commentaire sur la délibération ou sur l'issue de la délibération en dehors du jury de soutenance et en préserve la confidentialité.
- Je respecte, sans limitation de durée, la confidentialité du déroulé de la soutenance et de la délibération du jury.

Je, soussigné(e),
m'engage à respecter la présente charte

, membre du Jury de l'Institut des actuaires,

Date :

Signature

